

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE

AVIS PUBLIC – ADOPTION DU
RÈGLEMENT 2026-03 RELATIF AU
« CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES
MUNICIPAUX »

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement relatif au « *Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux* » a été déposé lors de l'assemblée régulière tenue le 9 mars 2026 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu à la salle du conseil le 7 avril 2026 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1257, route 243 à Melbourne.

Le projet de « *Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux* » est disponible aux bureaux de la municipalité situés au 1257, route 243 à Melbourne, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Melbourne, le 11 mars 2026.



CINDY JONES, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Cindy Jones, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité du Canton de Melbourne, certifie par la présente avoir publié, en date du 11 mars 2026, l'avis public d'adoption du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* ci-joint, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 mars 2026.



Cindy Jones, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière